

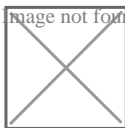
Les bourloires, Tourcoing

Date :

Vers 1850

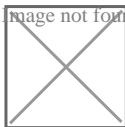
Il est probable que le terme de bourle dérive du verbe « tomber » en picard. Le plus ancien document retrouvé à ce jour attestant sa pratique date du 4 août 1382. Une décision des échevins y prononce son interdiction aux adultes et aux enfants sous peine d'amende ou de châtiment corporel. Au cours des siècles, une forte tradition du jeu de bourles s'est pourtant fortement développée à Tourcoing et aujourd'hui, les bourloires font partie intégrante du patrimoine de la ville.

Image not found or type unknown



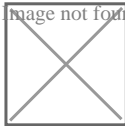
Bourloire Notre-Dame de Lourdes © Ville de Tourcoing

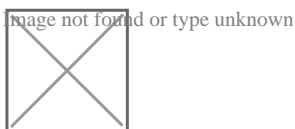
Image not found or type unknown



Bourloire Notre-Dame de Lourdes © Ville de Tourcoing

Image not found or type unknown





Les règles du jeu

Sur une piste légèrement incurvée de 28 mètres de long, deux équipes de huit joueurs s'affrontent. Chacun fait rouler une bourle, un palet en bois dur (noyer ou orme) d'environ 1,8 kg, vers une cible marquée au sol appelée l'étaque. Les capitaines des deux équipes décident de la stratégie à adopter et désignent les joueurs chargés de placer des obstacles (heillis) pour entraver la progression des adversaires. Ce jeu demande une certaine adresse puisque les bourles possèdent un côté plus lourd que l'autre offrant ainsi une trajectoire déviée avec laquelle il faut composer pour contourner les obstacles. Des variantes existent selon les régions où est pratiqué ce jeu, principalement dans les Flandres belge et française, dans les environs de Wattrelos, à Tourcoing et dans le Hainaut.

Les sociétés de « bourleux », une histoire lacunaire

Le jeu de bourle se pratique à Tourcoing depuis environ 300 ans mais les sources archivistiques n'en donnent qu'une connaissance lacunaire. On sait par exemple que ce jeu est interdit sur la voie publique à Tourcoing depuis le 13 novembre 1785. La bourle se pratique donc à l'arrière ou dans les cours des estaminets lors des rares moments de relâche de l'usine, le soir après le travail, les jours de fêtes et le dimanche. Aux 18^e et 19^e siècles, les estaminets, cabarets et auberges, très nombreux dans les quartiers populaires de Tourcoing sont aussi le siège d'associations de divertissement, placées

sous la protection d'un saint patron. Huit sociétés de « bourleux » sont dénombrées en 1824, dix en 1845. Les sociétaires paient une cotisation annuelle et se réunissent régulièrement pour organiser des événements festifs, souvent animées par une fanfare. Ces sociétés sont l'occasion d'un brassage socio-professionnel d'une population qui n'a parfois en commun que son attachement à l'association et au divertissement qu'elle promeut.

Une tradition protégée et bien vivante

À la fin des années 1970, les bourloires sont menacées de disparition. Une campagne de sauvegarde s'enclenche alors. Aujourd'hui, Tourcoing conserve huit bourloires dont l'aire de jeu est abritée. Propriété communale, privée ou d'une association diocésaine, elles ont été inscrites au titre des monuments historiques en 2003 dont l'une, la Nouvelle Bourloire, avec la façade du café qui l'abrite. Cette tradition sportive est en effet intimement liée à la sociabilité des cafés. Les bourleux sont aujourd'hui rassemblés au sein d'une fédération des Sociétés de Bourles du Nord dont le siège est à Tourcoing. Le jeu de bourles, longtemps pratiqué très majoritairement par des hommes, s'ouvre à la parité, comme en témoigne la création récente d'une section féminine à la bourloire Notre-Dame de Lourdes, dans le quartier des Phalempins.